



Formation Réalisation de terreau

Lundi 7 Mars 2022 à St Gervais-Sur-Roubion (26)

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les principes de la réalisation de composts et de terreaux (notions théoriques agronomiques et mode opératoire)
- Être capable de mettre en œuvre des essais de réalisation de terreaux à partir de gisement des matières organiques locales en vue d'une autonomie
- Savoir évaluer les quantités de matières organiques à transformer pour subvenir à leur besoin en terreau
- Échanger sur les pratiques et expériences en matière de fabrication de support de cultures en vue de partager et améliorer celles-ci
- Participer activement au démarrage de la mise en œuvre d'un terreau

Public visé

Producteurs.trices de PPAM installé.es ou en cours d'installation, de la Drôme, ouvert aux départements voisins.

Prérequis : Aucun

Intervenant : Pierre Feltz, jardinier-formateur, maître composteur

Lieu, Dates et Horaires

Les 7 Mars 2022 de 9h à 17h

Chez Valérie Méo, 615 route de Bonlieu, 26160 St Gervais-Sur-Roubion

Contenu

Apports théoriques : terre, composts, terreaux observation, définition, caractères physico-chimiques – Comment fabriquer son terreau : de la réalisation du compost au terreau, les processus de transformation de la matière organique – Quelles matières organiques utiliser pour fabriquer son terreau ? Spécificité – Comment évaluer ses besoins en matières organiques pour viser l'autonomie

Cas pratique : réalisation d'un terreau : les premières étapes

Méthodes pédagogique : Ateliers pratiques – Cours et travaux de groupe - Échanges animés basés sur les pratiques de participants.

Modalités d'évaluation des acquis : Les capacités acquises par chacun des stagiaires seront évaluées en continu au cours des interventions et des mises en situation et au moyen d'un questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation.

Modalités d'évaluation de la satisfaction : Tour de table en début et fin de formation et questionnaire écrit en fin de formation portant sur le contenu et l'organisation de la formation.

Financier(s)



INFOS et logistique

Durée de la formation 1 jour, 7h00
Date limite d'inscription 25/02/2022
(bulletin d'inscription en page 2)

Tarifs

Agriculteurs éligibles VIVEA → mobilisation du fond VIVEA(168€)
Producteurs SIMPLES non VIVEA → 35€
Autres publics (4 places maximum): 70€ + adhésion au syndicat

Conditions d'accueil
Restauration Cuisine équipée à disposition

Responsable de stage :
Léa Rodier, 06 41 27 41 52 ou
secretariat@syndicat-simples.org

Animateur de la formation sur place :
Renaud Gambus, référent formation Cœur des alpes : renaudg26@hotmail.com
06 12 82 83 77

Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.





Bulletin d'inscription

Formation : Réalisation de terreau

Lundi 7 mars 2022 à St Gervais Sur Roubion

A retourner par courrier avant le 25 février à Renaud Gambus, référent formation Cœur des alpes : renaudg26@hotmail.com : quartier Fauroux, 2610 route des Moulinets, 26460 CRUPIES

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Date de naissance (si financement VIVEA)

Adhésion au syndicat SIMPLES – Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion SIMPLES, merci **d'adhérer en ligne** en tant que sympathisant (20€) ou producteurs.trice sans mention SIMPLES (70€), **ou de joindre un chèque** correspondant à votre adhésion.

Coût de la formation

- Je suis éligible VIVEA : chèque de **caution de 35 € (non encaissé)**
- Je suis producteur/postulant avec mention SIMPLES et non éligible VIVEA : **35 €**
- Je suis adhérent au syndicat non éligible VIVEA , sans mention SIMPLES : **70 €**

(les chèques sont à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'ordre du syndicat SIMPLES)

Pièces ou Infos à fournir si financement VIVEA :

- Je cotise à la MSA depuis plus de 2 Ans → rien à fournir
- Je cotise à la MSA depuis moins de 2 Ans → Merci de fournir une Attestation de « régularité de situation au regard du fond d'assurance de formation VIVEA » délivrée par la MSA
- Je suis en démarche d'installation PPP _ 1ère année → Nous vous contacterons
- Je suis en démarche d'installation PPP _ 2 ou 3ème année → Merci de fournir une attestation de renouvellement d'éligibilité au financement VIVEA

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

Date et signature :